

du 07 juillet 2016

Présents: ALBOUY P - BARDOU G - BEDOS D - BONVALET D - CAZENAVE M - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARZA I -

MATAGNE C - PEREZ H - REVEL M - USACHE P

**Procuration**: DESCOUENS MS à BARDOU G

Absent(s): BOUILLE A - RONCIN D

Secrétaire de séance : JAFFUEL C

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 1er juin 2016. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

# I - Réalisation d'un emprunt sur le budget communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bedos. Afin de financer les travaux d'investissement (Eglise, Place de l'Eglise, Route de Caux, Route de Roujan), il est proposé au conseil de souscrire un prêt de 1 000 000 € sur la commune, sur 20 ans, échéance fixe.

Ce prêt permettra à la commune de ne pas souscrire de ligne de trésorerie pour régler les factures d'investissement avant de percevoir les subventions.

De plus, la commune a remboursé un prêt par anticipation et peut financer ce nouvel emprunt en profitant de taux d'intérêt très bas, d'où la proposition d'un emprunt d'un million d'euro.

Monsieur le Maire dit au conseil que 3 banques ont été sollicitées et ont envoyé leurs propositions : la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

La Banque postale a proposé un taux de d'intérêt de 1.61 %, la Caisse d'Epargne 1.82 % et le Crédit Agricole 1.89 %.

Monsieur le Maire propose au conseil de souscrire ce prêt auprès de la Banque Postale, qui propose un taux d'intérêt le plus bas.

# Vote à l'unanimité

### II - Convention de partenariat avec le département pour la mise à disposition d'un bus PMI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec le département de l'Hérault pour mettre en place des permanences pour la consultation de nourrissons sur la commune dans un bus PMI.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de signer cette convention.

### Vote à l'unanimité



du 07 juillet 2016

## III - Mise en non-valeur des factures d'eau impayées

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en non-valeur les factures d'eau impayées de 2013 à 2015 qui n'ont pas pu être recouvrées par le comptable de Pézenas (petits montants) d'un montant total de 128.57 €.

#### Vote à l'unanimité

IV - Mise en place de la participation pour le financement d'assainissement collectif (PFAC) en remplacement de la participation de raccordement à l'égoût (PRE)

Le conseil municipal par délibération du 4 juin 2004 avait instauré la Participation pour raccordement à l'égout (PRE) d'un montant de 2 200.00 €.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le même montant que la PRE pour la PFAC soit 2 200.00 €.

#### Vote à l'unanimité

V - Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - projet de fusion de la communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault, de la Communauté de Communes Orb et Taurou avec extension du périmètre aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon : Dénomination, nom, représentativité.

Par délibération du 1er juin 2016, le conseil municipal avait voté le nouveau périmètre de la fusion de la communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault, de la Communauté de Communes Orb et Taurou avec extension du périmètre aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter également la nouvelle dénomination, le siège social et la représentativité :

- nouvelle dénomination raccourcie : Les Avant-Monts à la place de Avant-Monts du Centre Hérault : vote à l'unanimité,
- le siège de la nouvelle communauté de communes identique : ZAE L'Audacieuse à MAGALAS : vote à l'unanimité,
- la représentativité : 1 délégué titulaire et 1 suppléant au lieu de 3 délégués actuellement : vote à : 0 voix pour, 13 voix contre, 0 abstention.





du 07 juillet 2016

# VI - Création d'un pôle intergénérationnel : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un pôle intergénérationnel Place de l'Ancien Couvent d'un montant de 549 092.20 € ht.

Ce pôle intergénérationnel sera équipé de 2 salles. Une salle sera dédiée à l'enfance et pourra accueillir les activités de l'ALP (Accueil de loisirs périscolaires) et de LAEP (Lieu d'accueil enfants parents pour les moins de 2 ans), et l'autre les associations.

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention auprès des différents organismes : Conseil départemental, Conseil Régional, Etat, Europe, et ADEME.

#### Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 18h30.